

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

**DIRECTION OPERATEURS ET GESTION  
DES RESSOURCES RARES**

**Décision n° 2010 - 000052/ARCE/SG/DOPRR** portant attribution de ressources en numérotation à la société GSIE Technology BF SARL (code point sémaphore national)

**LE PRESIDENT DE L'AUTORITE DE REGULATION DES  
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ARCE)**  
-----

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU l'acte additionnel A/SA 1/01/07 de la CEDEAO du 19 janvier 2007 relatif à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- VU l'acte additionnel A/SA 3/01/07 de la CEDEAO du 19 janvier 2007 relatif au régime juridique applicable aux opérateurs et fournisseurs de services ;
- VU la loi n° 061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso ;
- VU le décret n° 2009-346/PRES/PM/MPTIC du 25 mai 2009 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques ;
- VU le décret n° 2009-614/PRES/PM/MCE/MEF du 12 août 2009 portant nomination des membres du Conseil de régulation ;
- VU le décret n° 2009-615/PRES/PM/MCE/MEF du 12 août 2009 portant nomination du Président du Conseil de régulation ;
- Vu la demande de numéros des points Sémaphore de GSIE Technology BF SARL en date du 24 mars 2010 ;

# D E C I D E

- Article 1 :** Le code point sémaphore national **320** est attribué à la société GSIE Technology BF SARL pour le lancement prochain de sa solution de mobile Money.
- Article 2 :** En application des dispositions de l'article 25 de la loi n° 051/98/AN du 04 décembre 1998, le code attribué à l'article 1 ci-dessus est incessible et ne peut faire l'objet de transfert qu'après accord de l'ARCE.
- Article 3 :** **GSIE Technology BF SARL, 10 BP 13922 Ouagadougou 10, Tél. : 50 33 07 40**, adresse à l'ARCE au plus tard le 31 décembre de chaque année, un rapport sur l'utilisation effective de ce code.
- Article 4 :** Le Directeur Opérateurs et Gestion des Ressources Rares est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 avril 2010

**Mathurin BAKO**

Chevalier de l'Ordre National

**AMPLIATIONS :**

- ONATEL S.A
- TELMOB S.A
- Celtel Burkina Faso
- Telecel Faso
- J.O
- Chrono